

**PROCES-VERBAL
SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 SEPTEMBRE 2021**



Le seize septembre deux mil vingt-et-un, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni le Conseil Municipal de la Ville de ROCROI, en Mairie de Rocroi, Salle du Conseil Municipal, dûment convoqué par courrier individuel en date du dix septembre deux mil vingt-et-un, sous la présidence de Monsieur Denis BINET, Maire.

Présents : 16

Mmes et MM. les Conseillers Municipaux :

BINET Denis, FAUVARQUE Brice, BENTZ Sylviane, BOQUET Bruno, DA SILVA Jacinthe, GABRIEL Joël, ARTISSON Damien, BOUQUIGNAUD Charles, DURBECQ Damien, DURBECQ Muriel, FAGIS Lysian, GALLET Candy, LALLEMENT Eddy, LEBLANC Karine, LONGCHAMP Corinne, PEYTHIEU Véronique

Absents excusés : 3

Mmes ABDESSALEM Danielle et MAIRY Nathalie et M. PIERRON Guillaume

Procurations(s) : 2

M. PIERRON Guillaume à M. FAUVARQUE Brice

Mme MAIRY Nathalie à Mme PEYTHIEU Véronique

Nombre de conseillers en exercice	:	19
Nombre de présents	:	16
Nombre de procurations	:	2
Nombre de votants	:	18

Est élue secrétaire de séance Madame Jacinthe DA SILVA

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente minutes sous la présidence de Monsieur Denis BINET, Maire.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 22 juillet 2021.
Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

*L'Ordre du Jour suivant est adopté à l'unanimité
Avec une question supplémentaire*



Doléances du collectif Chemin du Calvaire

AFFAIRES FINANCIERES

Encaissement de chèques
Reprise du tracteur KUBOTA

PERSONNEL

Régime indemnitaire : indemnité de fonction – Filière Police

TRAVAUX

Aménagement de la Porte de bourgogne – Choix de l'attributaire
Réfection des pavés de la Place d'Armes – Autorisation de signature du marché

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Rapport de gestion du conseil d'administration de la société SPL-XDEMAT
Mise à disposition d'une salle à l'Hôtel de Ville – AT-INFORMATIQUE
Mise à disposition d'une salle à l'Hôtel de Ville – mission Locale

QUESTIONS DIVERSES

Versement d'une subvention à l'Amicale des Sapeurs-pompiers de Rocroi

INFORMATION(S)

Liste des dépenses engagées conformément à la délégation

* * *

Avant le début de la séance de Conseil Municipal, des membres du collectif « chemin du Calvaire » (collectif composé d'habitants du quartier) ont souhaité prendre la parole et faire part de leur crainte quant au projet d'aménagement de l'étang communal par Monsieur Marc LEFEVRE (*cf. délibérations n°113-2020 et 25-2021*)

En effet, ce collectif est venu interroger le conseil Municipal sur les points suivants :

- sur la gestion de l'étang : pourquoi de pas confier la gestion de l'étang à une société de pêche associative plutôt qu'à une personne privée ;
- sur les nuisances engendrées par un tel aménagement ;
- sur la personne désignée par ce projet : un appel à candidature a-t-il été lancé ?

L'ensemble de leurs questions et remarques a été laissé aux élus pour qu'ils puissent y apporter leurs réponses.

AFFAIRES FINANCIERES

DELIBERATION N° 73-2021 : ENCAISSEMENT DE CHEQUES

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte l'encaissement des chèques suivants :

Votants : 18
Pour : 18
Contre :
Abstention(s) :

Pour le Budget Ville

- deux chèques émanant de **TOTAL ENERGIE** relatifs aux remboursements d'un trop versé sur les consommations gaz du complexe sportif et de la salle des associations, d'un montant de :
 - 692,33 €
 - 519,42 €

Pour le budget Assainissement

- un chèque émanant de **VEOLIA EAU** relatif au remboursement d'un trop versé sur les consommations d'eau, d'un montant de **4 998,67 €**.

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 74-2021 : REPRISE DU TRACTEUR KUBOTA

Votants : 18
Pour : 18
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : Bruno BOQUET

Par délibération n°52-2020, le conseil municipal décidait l'acquisition d'un tracteur agricole en location de marque MASSEY FERGUSON type 5710,

Considérant que l'entreprise CAULLERY souhaite reprendre le tracteur KUBOTA,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte la proposition de l'entreprise **CAULLERY – 08260 AUVILLERS-LES-FORGES**, pour un montant de **15 480 €** pour la reprise du tracteur, du chargeur et de la lame.

Autorise M. le Maire à émettre le titre de recettes correspondant et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

PERSONNEL

DELIBERATION N° 75-2021 : REGIME INDEMNITAIRE : INDEMNITE SPECIALE DE FONCTION – FILIERE POLICE

Votants : 18
Pour : 7
Contre : 11
Abstention(s) :

Rapporteur : M. le Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

VU le décret N° 97-702 du 31 mai 1997 modifié relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires du cadre d'emplois des agents de police municipale,

VU le décret N° 2006-1397 du 17 novembre 2006 modifiant le régime indemnitaire des fonctionnaires des cadres d'emplois des agents de police municipale,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables à ces personnels,

VU l'avis émis par le Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes en date du 24 août 2021,

Il est proposé de porter le taux maximum en vigueur de 19 % à 20 % du montant mensuel brut de traitement soumis à retenue pour pension de l'agent,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, refuse (11 voix contre et 7 voix pour), d'augmenter le taux de l'indemnité spéciale de Police de fonction – filière Police.

Autorise M. Le Maire à signer tous documents relatif à cette affaire.

TRAVAUX

DELIBERATION N° 76-2021 : AMENAGEMENT DE LA PORTE DE BOURGOGNE – CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE

Rapporteur : M. Le Maire

Charles BOUQUIGNAUD ne prend part ni au débat, ni au vote.

Vu les offres remises par les entreprises, à savoir :

- EIFFAGE ROUTE – 08230 ROCROI
- TISSERONT T.P. – 08120 BOGNY SUR MEUSE
- DENYS SAS – 08230 SEVIGNY LA FORET

Vu l'avis de la commission consultative,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de retenir l'offre de l'entreprise **EIFFAGE ROUTE – 08230 ROCROI**, d'un montant de **24 974,00 € HT**, pour les travaux de réfection de la Porte de Bourgogne.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

DELIBERATION N° 77-2021 : REFECTION DES PAVES DE LA PLACE D'ARMES – AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : M. Le Maire

Charles BOUQUIGNAUD ne prend part ni au débat, ni au vote.

Vu la consultation organisée et les offres remises par les entreprises, à savoir :

- EIFFAGE ROUTE – 08230 ROCROI
- COLAS FRANCE – 08200 SEDAN
- LA GRAND RUELLE – 08160 SAPOGNE ET FEUCHERE

Vu l'avis de la commission consultative,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à signer le marché, avec l'entreprise **EIFFAGE ROUTE** – 08230 ROCROI, d'un montant global de **845 185,70 € HT** (y compris les reprises des amorces de rues), pour les travaux de réfection des pavés de la Place d'Armes.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

DELIBERATION N° 78-2021 : RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT

Votants : 18
Pour : 18
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : M. Le Maire

Par délibération du 28 juin 2012, notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société.

Par décisions du 9 mars 2021, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa neuvième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale.

Cette dernière, réunie le 7 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2020 et les opérations traduites dans ces comptes.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement et

individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître un nombre d'actionnaires toujours croissant (2 705 au 31 décembre 2020), un chiffre d'affaires de 1 433 158 €, en très nette progression, et un résultat exceptionnel de 279 092 € affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 462 004 €. Ce résultat exceptionnel s'explique par un nombre toujours croissant de collectivités actionnaires de la société, la vente sans précédent de plus de 2 500 certificats électroniques en 2020 (au lieu de 600 à 900 en moyenne) et par la mise en place d'une nouvelle organisation pour la gestion de l'assistance.

Après examen, je prie le Conseil de bien vouloir se prononcer sur ce rapport écrit, conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales et de me donner acte de cette communication.

Après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,

Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après examen, décide d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration, figurant en annexe, et de donner acte à M. le Maire de cette communication.

DELIBERATION N° 79-2021 : MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE A L'HOTEL DE VILLE – AT-INFOMRATIQUE

Rapporteur : Brice FAUVARQUE

Vu la demande émise par Mme COLLIGNON Natacha, qui souhaite disposer d'une salle en mairie afin de débiter son activité informatique,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte de mettre à disposition gracieusement une salle de l'hôtel de Ville, à Madame COLLIGNON Natacha, pour le lancement de son entreprise AT-Informatique.

Un bilan sur cette mise à disposition sera réalisé à l'issue de 6 mois d'utilisation.

Autorise M. Le Maire à signer la convention de mise à disposition et tous documents relatifs à cette affaire.

Votants : 18
Pour : 18
Contre :
Abstention(s) :

DELIBERATION N° 80-2021 : MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE A L'HOTEL DE VILLE – MISSION LOCALE

Votants : 18
Pour : 18
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : Brice FAUVARQUE

Vu la demande émise par la MISSION LOCALE, qui souhaite organiser une matinée par semaine des permanences,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte de mettre à disposition gracieusement une salle de l'hôtel de Ville, à la MISSION LOCALE, pour l'organisation de permanences.

Autorise M. Le Maire à signer la convention de mise à disposition et tous documents relatifs à cette affaire.

QUESTION DIVERSE

DELIBERATION N° 81-2021 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE ROCROI

Votants : 18
Pour : 18
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : M. Le Maire

Vu la demande émise par des pompiers de Rocroi qui sollicitent une aide de la commune pour participer au congrès national des sapeurs-pompiers de France qui aura lieu à Marseille, du 13 au 16 octobre 2021 ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'octroyer à l'**Amicale des sapeurs-Pompiers de Rocroi**, une subvention exceptionnelle de **300 €**, afin d'apporter une aide à leur participation au congrès national des sapeurs-pompiers, sous réserve que cette manifestation soit maintenue.

Autorise Monsieur le Maire à procéder au versement et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

INFORMATION(S)

LISTE DES DEPENSES ENGAGEES CONFORMEMENT A LA DELEGATION

Monsieur le Maire présente à l'ensemble des élus la liste des dépenses engagées conformément à la délégation, à savoir :

Date	Désignation	Entreprises	Montant TTC
20/07/2021	Réparations serrures mairie	PERIN SECURITE	424.50 €
21/07/2021	Fourniture matériel agent entretien	TOUSSAINT	499.49 €
23/07/2021	Problème pression eau logement poste	ARDENNES PLOMBERIE CHAUFFAGE	460.63 €
23/07/2021	Remplacement panneau douches courts de tennis	ARDENNES PLOMBERIE CHAUFFAGE	363.82 €
23/07/2021	Fuite bacs douche vestiaire gymnase	ARDENNES PLOMBERIE CHAUFFAGE	791.42 €
23/07/2021	Modification tuyauterie alimentation SITE MULTI ACCUEIL	ARDENNES PLOMBERIE CHAUFFAGE	634.43 €
09/08/2021	Mise à jour béquilles serrures portes mairie	PERIN SECURITE	854.40 €
11/08/2021	Réparation souffleur	CAULLERY	222.25 €
11/08/2021	Bornage parcelles cadastrées section AD N°6	VANNIER	1 387.80 €
17/08/2021	Remplacement chaudière gaz logement complexe sportif	ARDENNES PLOMBERIE CHAUFFAGE	4 357.76 €
02/09/2021	Installation photocopieur sur PC école hiraumont	CHAMPAGNE REPRO	219.24 €

**La séance du conseil municipal du 16 septembre 2021 comprend
les délibérations du n° 73-2021 au n° 81-2021.**

**L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à vingt-deux heures et trente minutes.**

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures

BINET Denis		DURBECQ Muriel	
FAUVARQUE Brice		FAGIS Lysian	
BENTZ Sylviane		GALLET Candy	
BOQUET Bruno		LALLEMENT Eddy	
DA SILVA Jacinthe		LEBLANC Karine	
GABRIEL Joël		LONGCHAMP Corinne	
ABEDESSELEM Danielle	Absente	MAIRY Nathalie	Absente
ARTISSON Damien		PEYTHIEU Véronique	
BOUQUIGNAUD Charles		PIERRON Guillaume	Absent
DURBECQ Damien			